Accusé de réception en préfecture 095-219500261-20221020-DM066-2022-AR Date de télétransmission : 20/10/2022 Date de réception préfecture : 20/10/2022

DÉPARTEMENT
Val d'Oise
CANTON
L'Isle-Adam
COMMUNE
Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 19 octobre 2022

> ------N° 66

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE:

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AC 872 – AC 886 – AC 885 d'une contenance totale de 1013 m² sis 2 rue de l'Atelier et appartenant à madame Mathilde SUEUR.

Le Maire,

Chur por

Claude KRIEGUER